

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément à l'article L2121-17 du CGCT, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame **Françoise LEFEBVRE**, Maire.

**PRÉSENTS :**

- Mme LEFEBVRE, Maire,
- Mme PRADES, M. RELINGER, Mme GRIGNON, M. MEBAREK, Mme PICARD, M. DEVENDEVILLE, Mme VIJOUX, adjoints au Maire,
- M. AUBRY, M. FRISE, Mme CELIN, M. PAROT, Mme IZARET, M. MACHERAK, Mme AUDREN, M. TRAORÉ, Mme CREGUT, M. HORENT, Mme CARMENT, M. THIRY, Mme FAUVEL, M. ARNAUD, M. MISIEWICZ, Mme RIVIERE, M. LEON, Mme LEFAUT, Conseillers municipaux.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :** Mme MEBTOUCHE donne pouvoir à M. RELINGER.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

**ABSENTS NON EXCUSÉS :**

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Date de convocation : 16 mars 2026

Nombre de Conseillers présents : 26

Date d'affichage : 16 mars 2026

Nombre de suffrages exprimés : 27

Mme CELIN Laurygan a été nommée au poste de Secrétaire de Séance.

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**VENDREDI 20 MARS 2026**

**1.PROJET DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026/12**  
**SEANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026**

**INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ELU LE 15 MARS 2026**

Madame Françoise LEFEBVRE, Maire, donne les résultats constatés au procès-verbal des élections qui se sont déroulées le dimanche 15 mars 2026.

La liste conduite par Madame Françoise LEFEBVRE, tête de liste de Rubelles avec Vous, Rubelles avant Tout, a recueilli 680 suffrages et a obtenu 27 sièges.

Sont élus :

1 Mme LEFEBVRE Françoise
2 M. AUBRY Noël
3 Mme GRIGNON Evelyne
4 M. RELINGER Jean-Claude
5 Mme PICARD Marie-Angélique
6 M. MEBAREK Mehdi
7 Mme VIJOUX Catherine
8 M. FRISE Christophe
9 Mme PRADES Anaïs

10 M. DEVENDEVILLE Dominique
11 Mme CELIN Laurygan
12 M. PAROT Raymond
13 Mme IZARET Majdouline
14 M. MACHERAK Kebir
15 Mme AUDREN Sophie
16 M. TRAORÉ Ibrahima
17 Mme CREGUT Caroline
18 M. HORENT Jeremy
19 Mme CARMENT Olivia
20 M. THIRY Laurent
21 Mme FAUVEL Marina
22 M. ARNAUD Patrick
23 Mme MEBTOUCHE Linda
24 M. MISIEWICZ Jérôme
25 Mme RIVIERE Emilie
26 M. LEON Michaël
27 Mme LEFAUT Ingrid

Madame Françoise LEFEBVRE, Maire, déclare le Conseil Municipal installé, tel qu'il a été constitué lors des élections municipales du 15 mars 2026.

Conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil municipal.

Par conséquent, Madame Françoise LEFEBVRE, après avoir indiqué que c'est la dernière fois qu'elle prend la parole en tant que Maire de Rubelles du mandat 2020-2026, cède la présidence du Conseil Municipal au doyen du Conseil municipal, à savoir Monsieur PAROT Raymond, en vue de procéder à l'élection du Maire.

Monsieur PAROT Raymond prend la présidence de la séance ainsi que la parole.

Monsieur PAROT Raymond propose de désigner Madame Laurygan CELIN en tant que benjamine du Conseil Municipal comme secrétaire.

Madame Laurygan CELIN est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

Monsieur PAROT Raymond dénombre vingt-sept (27) conseillers régulièrement présents et constate que le quorum posé par l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales est atteint.

## **2. PROJET DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026/13 SEANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026**

### **ELECTION DU MAIRE**

**Le Conseil Municipal,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

**CONSIDERANT** que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

**CONSIDERANT** que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

**CONSIDERANT** qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Madame Françoise LEFEBVRE est candidate.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 27

Bulletins nuls : 0

Majorité absolue : 14

A obtenu :

– Madame Françoise LEFEBVRE, vingt-sept voix (27).

**Madame Françoise LEFEBVRE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire.**

### **3. PROJET DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026/14 SEANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026**

#### **FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-2 ;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, *à l'unanimité*, décide la création de 7 postes d'adjoints.

### **4. PROJET DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026/15 SEANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026**

#### **ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE**

Madame le Maire rappelle que les adjoints au Maire sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue et sans panachage ni vote préférentiel.

Il s'agit de listes « bloquées » comportant des candidats de chaque sexe.

L'écart entre le nombre des hommes et celui des femmes ne doit pas être supérieur à un.

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

VU les articles L.2122-7, L.2122-7-1 et L.2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales.

Un appel à candidatures est effectué.

Il est constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoints au Maire est déposée :

- **Liste d'Anaïs PRADES**, composée de Mme Anaïs PRADES, M. Jean-Claude RELINGER, Mme Evelyne GRIGNON, M. Mehdi MEBAREK, Mme Marie-Angélique PICARD, M. Dominique DEVENDEVILLE et Mme Catherine VIJOUX.

Madame le Maire invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et du doyen de l'assemblée.

Madame le Maire proclame les résultats :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
- nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0
- suffrages exprimés : 27
- majorité requise : 14

La liste d'Anaïs PRADES a obtenu vingt-sept voix (27).

La liste d'Anaïs PRADES ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés adjoints au Maire et prennent rang dans l'ordre de la liste, telle que présentée ci-dessous :

- Mme Anaïs PRADES, 1<sup>er</sup> Adjointe au Maire,
- M. Jean-Claude RELINGER, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire,
- Mme Evelyne GRIGNON, 3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire,
- M. Mehdi MEBAREK, 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire,
- Mme Marie-Angélique PICARD, 5<sup>ème</sup> Adjointe au Maire,
- M. Dominique DEVENDEVILLE, 6<sup>ème</sup> Adjoint au Maire,
- Mme Catherine VIJOUX, 7<sup>ème</sup> Adjointe au Maire.

## **5. SEANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026**

### **LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL**

Mme le Maire procède à la lecture de la Charte de l' élu local.

### **6. QUESTIONS DIVERSES**

- Mme le Maire indique la date du prochain Conseil municipal : le jeudi 9 avril 2026 à 19h.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 19 H 35.

Le 23 mars 2026,

Le Maire,  
Françoise LEFEBVRE

